

L'assainissement non collectif consiste en un système d'assainissement assurant :

Lorsqu'une construction n'est pas desservie par un réseau d'égout, celle-ci doit être dotée d'un **système de traitement des eaux usées domestiques disposé sur la parcelle**. C'est ce qu'on appelle un assainissement non collectif, appelé également assainissement autonome ou assainissement individuel.

L'objectif de l'assainissement est d'assurer l'évacuation des effluents (salubrité), tout en protégeant l'environnement (nappe aquifère, cours d'eau, voisins...).

## La collecte

Les canalisations de la construction assurent le transport des eaux ménagères (cuisine, salle de bain...) et des eaux vannes (WC) vers le dispositif d'assainissement.

## Le prétraitement

Le prétraitement réalisé dans une fosse étanche (fosse toutes eaux) assure la décantation des matières en suspension dans les eaux collectées, la rétention des flottants ainsi qu'une première dégradation (liquéfaction sous l'action des micro-organismes).

La ventilation de la fosse est nécessaire pour apporter de l'oxygène aux micro-organismes et pour évacuer les gaz odorants et corrosifs.

## Le traitement épuratif

Le sol assure l'épuration des eaux usées prétraitées, grâce à l'action des micro-organismes qui encouragent la dégradation biochimique des eaux. La dispersion des effluents épurés se fait en milieu souterrain ou en milieu hydraulique superficiel. Différents dispositifs sont possibles en fonction des contraintes (type de sol, surface disponible...).

## L'évacuation des eaux usées

Une fois que les eaux sont dépolluées, il est le plus souvent nécessaire de s'en débarrasser. La solution la plus simple consiste à les infiltrer à partir du dispositif d'épandage qui assure la dépollution. Parfois le sol ne permet pas une bonne infiltration. Il est alors nécessaire de recourir à d'autres dispositifs comme le puits d'infiltration, ou encore le rejet dans un cours d'eau.

## Épandage souterrain en sol naturel

